L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 29 AVRIL 1894.

LE ROMAN
De ma Tante Aurore.

Pauvre tante Aurore
Une petite vieille, toute ratatinée, avec de bons yeux caressants derrière ses immuables lunettes dont les branches se perdaient sous de longues anglaises blanches.

Avait-elle, jadis, été jolie?

A vrai dire, je ne me l'étais jamais demandé, l'ayant toujours connue vieille et ne me la figurant même pas autrement. Mais si pareille question me fût venue à l'esprit, j'y aurais, sans doute, répondu, avec cette logique barbare de la prime jeunesse : non, tante Aurore n'a jamais dû être jolie, puisque personne n'a voulu d'elle!

De fait, elle ne s'était point mariée, ayant voué sa vie à remplacer auprès de moi ma pauvre mère, sa sœur cadette, morte en me donnant le jour.

De plus loin qu'il me souvienne, je la revois, penchée sur mon petit lit d'enfant, éclairant mon réveil de son bon sourire, qui filtrait à travers ses lunettes d'or, comme un gai rayon de soleil à travers le cristal des vitres.

Plus tard, à chacun de mes pas dans la vie, je retrouvai à mes côtés sa vigilante tendresse, toujours prête à s'interposer entre ma légèreté, parfois désespérante, et la sévérité un peu brusque de mon excellent père.

Ainsi, doucement, comme par la main, elle m'avait conduit jusqu'au seuil de cette vingtième année dans laquelle je venais d'entrer par un de ces chagrins d'amour dont—à vingt ans—on croit mourir.

Or, ce jour-là, par une claire matinée d'août, tout en gravissant, avec elle, la rampe de l'église du Tréport, pour la centième fois peut-être je lui contais ma peine, en conclunant, dans toute la stupéfait de mon cœur : "Non! bien sûr, je le sens, je n'y survivrai pas!"

—Mais si, mais si,—protestait timidement tante Aurore,—ces chagrins là, vois-tu mon enfant, je ne dis pas.... on en souffre jusqu'au fond de l'âme.... par fois même on n'en guérit jamais complètement.... mais, grâce à Dieu! on n'en meurt pas!

Et moi, cruel, de lui répondre :

—Bah! tante Aurore, vous en parlez bien à votre aise, vous.... vous ne savez pas ce que c'est!

Elle s'arrêta, et, me regardant bien en face, avec une expression à la fois douce et triste :

—Je ne sais pas ce que c'est! monsieur l'impertinent!..... — Eh bien, écoute, mon petit, au risque de bien te surprendre, mais pour te prouver que, malgré tout, je m'y connais un peu, à mon tour je vais te faire une confidence.... dont ta respectueuse affection n'abusera pas, j'en suis sûre!—Puis, à mi-voix, comme se parlant à elle-même :—Aussi bien le cadre en saurait il être mieux choisi pour cela.

Elle s'interrompit en promenant autour d'elle un long regard qui semblait chargé de souvenirs....

Nous venions d'arriver au sommet du coteau, sur une plate-forme élevée d'où l'on découvre un paysage d'une suavité profonde :

A nos pieds, dans l'étroite vallée qui descend vers la plage, tout un quartier de la petite ville, avec ses vieilles maisons coupées, çà et là, de jardins ; à mi-côte, l'antique église, profilant sur l'horizon bleu des flots son clocher grêle, et, au-dessus, au bord du chemin, jetant sur le tout sa note recueillie, le cimetière où les marins du Tréport s'en vont dormir en face de cette mer infinie qui berça leur humble existence....

Nous nous assimes sur le talus gazonné de la route et, après un silence, tante Aurore commença doucement :

" Ce n'était pas tout à fait du temps de la reine Berthe.... c'était sous le bon roi Louis-Philippe, à l'époque, déjà légendaire, de la visite que lui fit, au château d'Eu, la reine Victoria.

Nous avons accompagné au Tréport le général, mon père, alors attaché à l'état-major du roi, et, dès le lendemain de notre arrivée, le bruit se répandait fort en relations avec un jeune officier de marine, le lieutenant William Ellys, qui, lui-même, figurait dans l'escorte de Sa Gracieuse Majesté.

Que te dirai-je, mon enfant!.... Si étonnant que cela puisse te sembler aujourd'hui, à défaut de beauté, la pauvre vieille tante Aurore avait alors de la fraîcheur, de la jeunesse, et, sans doute, en ce temps-là, il n'en fallait pas davantage pour charmer, à première vue, un lieutenant de la marine anglaise.....

Sir Ellys m'aima et me le fit savoir, sans que je fusse, hélas! tentée de le décourager!.....

Et, comme les marins ne doutent de rien, en aucun pays du monde, avant que l'escadrille anglaise eût levé l'ancre, il me demanda tout simplement en mariage.

Malheureusement pour nous, depuis Waterloo, où il avait été fait prisonnier, mon père avait voué à ce qu'on appelait alors ; " La perfide Albion " une haine féroce.....

Mais, malgré la sympathie personnelle que lui inspirait sir Ellys, l'idée de marier sa fille à un *Anglais* lui apparut comme une pure monstruosité, et son refus fut inflexible.....

Eh bien! mon enfant, j'eus alors beaucoup de chagrin.... même, s'il faut tout dire!—et ses pauvres joues ridées s'empourpraient comme celles d'une jeune fille,—j'en ai eu un peu toute ma vie.... Mais, tu vois, je n'en suis pas morte!.....

Ce disant, elle laissa son regard se perdre à l'horizon, du côté de cette brumeuse Angleterre vers laquelle s'étaient envolés ses rêves de jeunesse!.....

Et tandis que je respectais son silence, on perceva nt confusément, au loin, comme un accompagnement d'orchestre à sa peine douloureuse, les chants plaintifs d'un mortuaire qui montait la colline et se rapprochait par degrés.....

—Quant à sir Ellys, reprit tante Aurore, comme sortant d'un songe, c'est lui même,—étrange coïncidence,—qui, mon enfant, à cette même place où j'évoque son souvenir, que je le vis pour la dernière fois; et, j'entends encore, avec ses tristes adieux, le serment qu'il était alors de me rester éternellement fidèle!

—Mademoiselle Aurore, dit-il, de ma voix tremblante et tremblante. Dieu me refuse le bonheur que j'avais rêvé de vous avoir pour compagne de ma vie!... du moins je n'en chercherai point une autre.—Je ne me marierai jamais.

Puis, avec un sourire peut-être un peu contraint : " il doit être grand-père!"

Elle se tut, et je vis ses bons yeux se fermer, comme pour retenir une larme!

.....

".... *Requiem æ ter-nam donei ei do mine....*"

C'était le convoi mortuaire qui venait de déboucher au tournant de la route, et les chants liturgiques tantôt, le plus haut, derrière le gardien de cimetière, éclatant bruyamment dans le ciel sonore.

En tête, après la haute croix d'argent, qui ondulait dans l'air comme un mât de navire, marchait le groupe de chantres, aux faces rudes et hâlées sortant des surplis blancs.

Puis, un peu à distance, entre deux petits enfants de chœur rongeands, le vieux curé, courbé sur son missel.

Enfin, derrière la bière, que suivait immédiatement, comme pour remplacer une famille absente, un petit bataillon de fillettes,—sans doute quelque orphelinat dont le défunt avait sans doute été le bienfaiteur,—une longue file de gens, de toutes conditions, qui semblaient confondus dans une commune tristesse.

Le cortège se déroulait devant nous, au milieu d'un religieux silence, coupé par les dernières strophes de la mélopée sacrée, et, dans l'intervalle de chaque verset, on entendait seulement le murmure lointain des flots et le craquement des pas sur le gravier de la route....

Emus tous deux, sans nous le dire, par la pénétrante mélancolie de cette vision, qui répondait si bien à l'état de nos âmes, et comme attirés, à notre insu, par une sympathique sympathie, nous suivîmes dans le cimetière les dernières amis de l'inconnu qui allait y reposer...

Un peu à l'écart, derrière une tombe voisine, nous écoutâmes, recueillis, les dernières prières.

Puis, lassés que la foule s'écoulât lentement, reconnaissant dans l'assistance un matelot qui, peu de jours avant, m'avait mené en mer :

—Dites-moi, père Antoine,—fis-je, en lui frappant doucement sur l'épaule, comme il passait auprès de moi,—il paraît que parmi le nombre de ceux qui viennent de l'accompagner à sa dernière demeure, le défunt devait être bien aimé dans le pays?

—Ah! monsieur, vous pouvez le dire, bien aimé de tout le monde! mais surtout des pauvres gens auxquels il faisait tant de bien!

—C'était, sans doute, quelque patron de barque?.....

—Oh! pour ça, non; c'était un étranger, mais il y avait longtemps, qu'il était venu se fixer à Tréport,—et, plus bas, comme en confidence,—même, les anciens du pays disaient comme ça que c'était à la suite d'une peine du cœur!.....

—Et vous l'appeliez?....

—Sir Ellys.

Je sentis le bras de ma pauvre tante Aurore trembler convulsivement sur le

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Aux soins de la
Central American Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

mien, et je crus qu'elle allait défaillir.....

Mais elle se reprit bien vite, la brave petite vieille! et, simplement, avec un regard presque timide :

—Tu permets, n'est-ce pas, mon enfant?.....

Elle s'était agenouillée au bord de la fosse, la tête couchée dans ses mains....

Au léger frémissement de ses épaules, je devinais qu'elle versait de bonnes larmes, et, sans doute, dans cette rencontre suprême, sa pauvre âme de sainte se confondait, un instant, avec celle de son ami!.....

Après une courte prière, elle se releva et, reprenant mon bras, auquel elle s'appuyait seulement un peu plus fort que tout à l'heure :

—Si tu veux, mon enfant, pour aujourd'hui, nous n'irons pas plus loin, je me sens un peu fatiguée.....

Pauvre chère tante Aurore!.....

J'étais bien trop ému, pour lui répondre, mais, en redescendant, avec elle, cette colline.... qui avait été son calvaire, je me disais, au fond du cœur :

—Oui! bien sûr, il doit y avoir une autre vie dans laquelle se retrouveront à jamais les êtres excellents qui méritaient d'être heureux en ce monde!

H. SAIGE.

PETITES ANNONCES.

CHURCHILL & JONAS,
AGENTS DE PROPRIETES FONCIÈRES.
12 PLACE COMMERCIALE.
DEMANDEZ OU ECRIVEZ POUR NOTRE NOUVELLE LISTE DE PROPRIETES FONCIÈRES.
CHURCHILL & JONAS,
AGENTS DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
12 PLACE COMMERCIALE.
29 avril—1f

Changement de domicile—Mme E. Mayenno, autrefois Mme E. Sarpy, a transporté son domicile au No 96 1/2 rue Ste-Anne. 29 av—1f

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur du plus offrant et le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

Un jeune ménage français demande emploi quelconque, le mari comme cocher, jardinier ou autre ; la femme, cuisinière ou femme de ménage. Bonnes recommandations. S'adresser, lettre C, A l'ABEILLE —28 av.—28 29—mai 1

Une personne de couleur, parfaitement recommandable, offre ses services à une famille qui se propose de voyager ; elle s'occuperait aussi des enfants, et en sait d'indisposition servirait de garde-malade. Elle fournirait de meilleures références. S'adresser par lettres aux initiales J. M., au bureau de l'ABEILLE ou au No 341 rue Magazine. 24avril—7f

DEMANDES.

On demande une jeune fille sachant coudre, parlant le français et l'anglais. S'adresser à Mme Maillard, couturière de Paris, 227 1/2 rue Julie. 25 av—1 sem

A VENDRE.

Meubles en noyer massif en toute quantité pour dix comptant. Billach, coignute Ste-Anne et Royale. 8 av—1m

A LOUER.

A louer—Dans le centre du Deuxième District, une chambre élégamment meublée. S'adresser à C., Bureaux de l'Abeille, 73 rue de Chartres. 14 fév—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Théodore Hermann Vernundfi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,530—Division E —Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir lettres d'administration dans la succession de feu Théodore Hermann Vernundfi, décédé intestat ; avis est par le présent donné à ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 avril—29—mai 3 8

Succession de Justine Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,331—Division C:—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Matthew Doody, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 av—20 24 29

Succession de J. T. G. Guel

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,350 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Lydia F. Guel, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 avril—20 24 29

Succession de Michael Doody.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,512—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frederi k Johnson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
25 avril—25 29—4 mai

Solomon Blum vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,037—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Isaac K. Levy, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 avril—21 25 29

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,506—Division E—William Fitzpatrick vs. ses créanciers—Que la cession des biens faite en cette affaire par l'insolvable William Fitzpatrick soit et est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion de ses créanciers soit tenue pardevant Frederick Zengel, notaire public, le 29me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., à son bureau, No 49 rue du Canal, et que F. G. Puig, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents dans cette affaire ; la dite réunion devra considérer la demande du pétitionnaire pour une décharge élire un syndic et toutes autres mesures qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 avril 1894.
(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme :
LAD D. RAMEIN, Député-Greffier.
28 avril—28 mai 16 29

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour Effectuer
—UN—
PARTAGE.
—UNE—
Grande Vente
—DE—
PROPRIETES
—DE—
VALEUR ET VACANTS
—DANS LE—
Premier, Troisième, Quatrième, Sixième et Septième Districts.
Magasins en Briques,
Résidences en Briques,
Résidences en Bois,
COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES,
SITES POUR BATIR
Propriétés Foncières
DE CHOIX,
POUR
OCCUPATION, PLACEMENT, SPECULATION,
COMPRENANT
La Résidence en Briques à Trois Etages,
No 215 rue St-Charles,
Entre les rues Julie et St-Joseph, avec Terrains Spacieux, Remise, Ecurie, etc.
La Résidence en Briques à Trois Etages,
No 261 rue du Camp,
entre les rues Delord et Calliope.
Trois Magasins en Briques à Trois Etages,
Nos 63, 65 et 67 rue Girod,
Entre les rues Tchonpitoulas et Commerce.
Un Cottage en Bois Confortable,
No 479 rue South Rempart,
entre les rues Enterpe et Terpsichore.
Le Cottage à Double Corps de Logis,
Nos 417 et 419 rue South Franklin.
Entre les rues Terpsichore et Melpomène.
Vingt Lots de Terre de Valeur,
Sur le North Eastern R. R.,
Un ilet de la rue Claiborne.
Un Nouveau Cottage Double Recouvert en Ardoises,
Nos 221 et 221 1/2 rue Sixième,
Entre les rues Colisée et Chestnut.
La Charmante Résidence de Famille,
—Au coin de—
L'Avenue St-Charles et de la rue Bordeaux.
Terrains Ravissants 150x186 pieds.
Deux Terrains de Choix pour Bâtir,
A l'arrière de la Résidence ci-dessus,
Chacun 60x150 pieds, faisant face à la rue Bordeaux.
Cet Ilet de Terre de Valeur,
—Borné par—
Les rues Lowerline, Clinton, Troleième et Burthe, près du Nouveau Chemin de Fer "Judah Hart" et de l'avenue St-Charles.
Trois Lots Splendides pour Bâtir,
Rue Colapissa,
Chacun 61x122 pieds.
Toutes des Propriétés de Valeur et Désirables,
VENDUES POUR EFFECTUER
—UN—
PARTAGE,
Aux derniers et plus haut enchérisseurs, sans réserve,
—Dans l'Affaire de—
Vve THOMAS O'RORKE
—VS—
S. S. RUSHA ET AL.
Dossier No 41,231—Cour Civile de District—Division A.
—LE—
Mercredi, 2 Mai 1894
A un Long Crédit. A l'Encan,
PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—Le MERCREDI, 2 MAI 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendus le 15 mars 1894, et signés le 21 mars 1894, Dossier No 41,231, dans l'affaire de la veuve Thomas O'Rorke vs S. S. Rusha et al., pour effectuer un partage, les propriétés suivantes dites et désirables, à l'enchère publique, il sera vendu—
PREMIER DISTRICT.
L'Elégante Résidence de Famille
No 215 rue St-Charles.
1° Une portion de terre irrégulière ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 217, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Julie et St-Joseph, laquelle portion comprend quatre arpents de terre de profondeur et adjacents, et sont décrits comme suit, à savoir—
Premièrement. Deux lots de terre désignés par les Nos 13 et 14 qui sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit :
Lot No 13 mesure 25 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 160 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, faisant face dans le fond à une aller commune de 20 pieds de large de pavé bravé du granit carré, qui ouvre sur la rue Julie et on commun à ce lot et autres lots qui lui sont adjacents.
Lot No 14 est un lot irrégulier, contigu, et mesure environ 59 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue St-Charles, environ 3 pieds 8 pouces de plus en largeur dans le fond et faisant face à l'allée décrite ci-dessus, sur une profondeur de 160 pieds 6 pouces sur la ligne de côté touchant au lot No 13, et 170 pieds 6 pouces, plus ou moins, de profondeur sur l'autre côté le plus rapproché de la rue St-Joseph, sur une ligne diagonale, et avec le lot 13, est désigné par la lettre D ; étant la même propriété acquise par les propriétaires actuels du Female Orphan Society, d'après un acte pardevant T. O. Starke, ex-notaire, le 3 avril 1856.
Deuxièmement.—Une certaine lot ou certaine portion de terre contigu au précédent dans le fait et la ligne de côté supérieure, décrit comme suit :
Commençant à un point on la ligne de division du lot No 1 et lot A intersecte la ligne de côté du lot No 14 la plus rapprochée de la rue St-Joseph, puis du dit point sur une ligne courant vers la rue Carondelet et parallèle à la rue St-Joseph, une distance de 44 pieds 2 pouces jusqu'à ce que la dite ligne frappe la ligne de côté du lot B, la plus rapprochée de la rue Carondelet, puis sur la dite ligne vers la rue Julie, une distance de 11 pieds 8 pouces et 0 lignes, puis à angles droits courant vers la rue St-Charles, une distance de 11 pieds 1 pouce et 5 lignes, puis 35 pieds 1 pouce et 5 lignes sur une ligne directe au point de départ et désigné par la lettre C, étant la même propriété acquise par les propriétaires actuels de Thomas Hale, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 18 mars 1856.
Troisièmement.—Une certaine portion ou fraction de terre contigue au lot ci-dessus laquelle mesure 40 pieds sur la ligne la divisant de la propriété de feu I. W. Moon, qui fait face à la rue St-Joseph et courant parallèle à la rue St Joseph à une distance de 150 pieds de la dite rue, 10 pieds, 11 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Carondelet touchant au lot F et la divisant de la propriété de feu F. Titus, 3 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Charles et sur une ligne irrégulière comme suit : 23 pieds 5 pouces sur une portion de cela et 17 pieds 11 pouces sur une autre portion et adjacent au lot C et désignée par la lettre E, étant la même propriété acquise par les propriétaires actuels de Lucien W. Moon, d'après un acte pardevant Walter H. Peters, ex-notaire le 16 avril 1857.
Quatrièmement—Une certaine portion ou fraction de terre contigue à celle ci-dessus, et mesure 40 pieds, 3 pouces sur la ligne la divisant de la propriété de feu Frazar Titus, qui fait face à la rue St-Joseph, puis 10 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Charles et la divisant du lot E, la même profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Carondelet et 36 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de côté touchant au lot C et la plus rapprochée de la rue Julie, et est désignée par la lettre F, étant la même propriété achetée par les propriétaires actuels de Frazar Titus, d'après un acte pardevant Walter H. Peters, ex-notaire, le 16 avril 1857.
Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins et en mesure américaine.
Les améliorations consistent en une élégante résidence en briques à trois étages avec bâtisses en briques à trois étages dans le fond et écurie en briques à deux étages, toutes couvertes en ardoises et connue comme le No 215 rue St-Charles et un corridor spacieux ; chaque étage avec des salons doubles avec arches et admirablement décorés, salle à manger, salle d'attente, cuisine et plusieurs autres chambres en bas dans la bâtisse principale et quelques 15 chambres plus et cabinets, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., sur les étages supérieurs, avec de magnifiques cheminées en marbre dans les principales chambres, et de belles installations de gaz partout, des aiseurs dans les salons, office, etc.
La Remise et l'Ecurie ont des emménagements assez amples pour nombre de voitures et d'animaux, et avec 3 chambres à coucher au-dessus des chambres pour le bois, le charbon et les harnais, il y a aussi 2 citernes et un hydrant, avec une grande provision d'eau ; le tout est très bon état et loués jusqu'au 30 septembre 1894 à un loyer nominal de $100 par mois.
La Bordure de l'état en grandes et on peut en faire l'une des plus jolies dans ce voisinage. Le tout admirablement adapté pour une résidence riche et élégante.
Résidence en Briques à Trois Etages,
No 261 rue du Camp.
2° Cette résidence en briques à trois étages avec bâtisses en ardoises, très bien située, No 261 rue du Camp, entre Delord et Calliope, avec la rue St Charles à l'arrière, étant dans l'Ilet No 1, Premier District, et une entrée pour le buggy et carriage du second étage et quelque 13 chambres ou plus en tout, chambres spacieuses et décorées, lieux d'aisance, citerne, etc., et installations de gaz partout, et louée jusqu'au 30 septembre 1894 au faible loyer de $20 par mois.
Le lot de terre mesure 21 pieds, 4 ou 5 pouces de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 120 pieds, mesure américaine, le tout plus ou moins, et entre lignes parallèles, acquise de Henry Lathrop d'après un acte pardevant W. L. Foote ex-notaire le 16 juillet 1887.
Trois Magasins en Briques à Trois Etages
Nos 63, 65 et 67 rue Girod.
3° Trois certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 60 borné par les rues Girod, Lafayette, Tchoupitoulas et Commerce, lesquels sont désignés et mesurent comme suit :
Premièrement—Le lot No 30 mesure 27 pieds 1 pouce de face à la rue Girod, sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles, acquis de Henry Parish, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 17 mars 1856.
Deuxièmement—Une portion de terre, contigue à celle ci-dessus, et mesurant 19 pieds, 7 pouces de face à la rue Girod, la même longueur, dans le fond, sur une profondeur de 53 pieds, 2 pouces et 1 ligne sur la ligne de côte la plus rapprochée de la rue Tchoupitoulas et 63 pieds 10 pouces et 8 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Commerce et touchant au lot No 26, achetés de James Cosgrove, et près du lot vendu à T. O. Starke, ex notaire le 20 avril 1858.
Un certain terrain attenant au précédent sur le tout et du terrain No 26 et mesurant environ 29 pieds 11 pouces et 7 lignes de façade rue Girod sur une profondeur de 95 pieds 10 pouces et 8 lignes, le tout entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en
Trois magasins bien bâtis en briques, à trois étages portant les Nos 63, 65 et 67 rue Girod ; les Nos 63 et 65 loués à bail jusqu'au 1er avril 1897, à $30 par mois, sous réparations d'usages genres aux frais du propriétaire. La propriété dûment décrite est vendue avec toutes ses droits, passages et servitudes qui y appartiennent.
Le Cottage en bois, deux corps de logis, Nos 417 et 419 rue Sud Franklin, entre les rues Melpomène et Terpsichore, carré d'ilet borné par la rue du Bassin, étant le carré No 12 Hiesser, ayant une rue de 150 pieds (trois chambres de chaque côté (un côté avec nansards), citerne, suvents, etc., la propriété donne sur deux rues et ferme en ville.
Le terrain est désigné par le No 10 ; il mesure 32 pieds de façade rue Franklin, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces et 5 lignes, mesure américaine.
Le Cottage élevé
No 479 rue Sud Remparis.
5° Le joli cottage en bois couvert en ardoises, No 479 rue des Remparts, entre Enterpe et Terpsichore, rue des Dryades à l'arrière, désigné comme le carré No 252 ayant corbeille et quelque 7 ou 8 chambres, chambre de bain, trottoirs à gaz dans la maison, citerne, etc. La maison est à distance de la rue et a un jardin devant.
Le terrain porte le No 14 et mesure 32 pieds de façade rue des Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et la propriété donne un lever de $20 par mois.
TROISIÈME DISTRICT.
Vingt Grands Terrains Vacants.
6° Vingt grands terrains de valeur, situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet No 784, bornés par la Prairie à Coton de la Louisiane et les rues St-Ferdinand, Sulfide et Derbigny ou Prosper, désignés par les Nos de 2 à 21 inclusivement ; ils se touchent et mesurent comme suit :
Les terrains de No 2 à 11 mesurent chacun 31 pieds de façade rue St Ferdinand, sur une profondeur de 110 pieds. Le terrain 11 forme l'angle rue St Ferdinand et Sulfide.
Les terrains de 12 à 16 mesurent chacun, 30 pieds de façade rue Sulfide sur une profondeur de 110 pieds. Le terrain 16 forme l'angle rue Sulfide et Derbigny.
Les terrains de 17 à 21 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Derbigny, sur une profondeur de 170 pieds, 6 pouces et 6 lignes, le tout entre lignes parallèles, mesure américaine.
Ceci forme l'ilet tout entier, à seulement un ilet ou carrière de la rue Claiborne et Bell face sur le chemin de fer North Eastern.
QUATRIÈME DISTRICT.
Cottage Double.
Nos 221 et 221 1/2 rue Sixième.
7° Le cottage neuf en bois à deux corps de logis en briques en ardoises, situé dans le carré No 197 A, borné par les rues Coliséee et Chestnut, dans le carré d'ilet No 185 bornée dans la bâtisse principale, cour intérieure avec cave, bâtisse au fond à deux étages avec quatre chambres et arrière-cour.
Conditions.—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, assurance, hypothèque et privilège de vendeur. Les taxes de garantie usuelles, les taxes de 1894 seront assumées par l'acquéreur ; 10 pour cent exigés au moment de l'adjudication.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Pecot, notaire.
18 av—18 25—mai 2 9 16 23

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, 2 Mai 1894
A un Long Crédit. A l'Encan,
PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—Le MERCREDI, 2 MAI 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendus le 15 mars 1894, et signés le 21 mars 1894, Dossier No 41,231, dans l'affaire de la veuve Thomas O'Rorke vs S. S. Rusha et al., pour effectuer un partage, les propriétés suivantes dites et désirables, à l'enchère publique, il sera vendu—
PREMIER DISTRICT.
L'Elégante Résidence de Famille
No 215 rue St-Charles.
1° Une portion de terre irrégulière ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 217, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Julie et St-Joseph, laquelle portion comprend quatre arpents de terre de profondeur et adjacents, et sont décrits comme suit, à savoir—
Premièrement. Deux lots de terre désignés par les Nos 13 et 14 qui sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit :
Lot No 13 mesure 25 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue St Charles sur une profondeur de 160 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, faisant face dans le fond à une allée commune de 20 pieds de large de pavé bravé du granit carré, qui ouvre sur la rue Julie et on commun à ce lot et autres lots qui lui sont adjacents.
Lot No 14 est un lot irrégulier, contigu, et mesure environ 59 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue St-Charles, environ 3 pieds 8 pouces de plus en largeur dans le fond et faisant face à l'allée décrite ci-dessus, sur une profondeur de 160 pieds 6 pouces sur la ligne de côté touchant au lot No 13 et mesurant chacun 31 pieds de façade rue St Ferdinand, sur une profondeur de 110 pieds. Le terrain 11 forme l'angle rue St Ferdinand et Sulfide.
Les terrains de 12 à 16 mesurent chacun, 30 pieds de façade rue Sulfide sur une profondeur de 110 pieds. Le terrain 16 forme l'angle rue Sulfide et Derbigny.
Les terrains de 17 à 21 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Derbigny, sur une profondeur de 170 pieds, 6 pouces et 6 lignes, le tout entre lignes parallèles, mesure américaine.
Ceci forme l'ilet tout entier, à seulement un ilet ou carrière de la rue Claiborne et Bell face sur le chemin de fer North Eastern.
QUATRIÈME DISTRICT.
Cottage Double.
Nos 221 et 221 1/2 rue Sixième.
7° Le cottage neuf en bois à deux corps de logis en briques en ardoises, situé dans le carré No 197 A, borné par les rues Coliséee, Chestnut, dans le carré d'ilet No 185 bornée dans la bâtisse principale, cour intérieure avec cave, bâtisse au fond à deux étages avec quatre chambres et arrière-cour.
Conditions.—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, assurance, hypothèque et privilège de vendeur. Les taxes de garantie usuelles, les taxes de 1894 seront assumées par l'acquéreur ; 10 pour cent exigés au moment de l'adjudication.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Pecot, notaire.
18 av—18 25—mai 2 9 16 23

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS ET BONS,
ACTIONS DE BANQUE,
Actions d'Assurances,
Actions de Chemins de fer,
ACTIONS DIVERSES,
Bons de l'Association de Brasserie.
UNE LISTE DE CHOIX
De Sécurités de valeur et désirables,
JEUDI, LE 3 MAI.
Succession de Henri Ellermann.
Cour Civile de District,—Dossier No 40,884.—A l'encan pour du comptant.
PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet. — JEUDI, 3 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, en date du 19 avril 1894, Dossier No 40,884, pour la succession de Henri Ellermann, décédé, à l'encan il sera vendu—
Actions de Banque de Valeur.
22 actions du fonds capital de la Banque Nationale de Louisiane, de $100 chacune, pleinement payées.
Actions de Compagnies d'Assurances.
24 actions du fonds capital de la compagnie d'assurances Teutonia de cette ville, de $100 chacune, pleinement payées.
34 actions du fonds capital de la compagnie d'assurances Germania de cette ville, de $100 chacune, pleinement payées.
146 actions fonds capital de la compagnie d'assurances Lafayette de cette ville, de $50 chacune, pleinement payées.
10 actions du fonds capital de la compagnie d'assurances des Pompiers, de cette ville, de $50 chacune, pleinement payées.
Actions de Chemins de Fer.
99 actions du fonds capital de la compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, de cette ville, de $50 chacune, pleinement payées.
Valeurs Diverses.
10 actions du fonds capital de la Compagnie de fabrication de glace d'Algier de $50 chacune, pleinement payées.
10 actions du fonds capital du Commercial Soap, Candle and Starch Manufacturing Co., de cette ville de $50 chacune, pleinement payées.
1 action du Fodder and Mechanics Dealers and Lumbermen's Exchange de $25 chacune, pleinement payées.
Aussi, les actions suivantes dans les fonds capitaux des corporations ci-après énumérées, toutes pleinement payées, à savoir :
5 actions de la Home Brewing Company de $100 chacune.
2 actions du New Orleans Cotton & Furniture Manf. Co. de $50 chacune.
2 actions du New Orleans & Timbalier Transportation Co. de $50 chacune.
20 actions du Crescent Building Land & Improvement Co. de $100 chacune.
10 actions du New Orleans Elevated Railway Co. de $100 chacune.
4 actions du Boston Shoe & Leather Co. de $25 chacune.
100 actions du Chicago Enterprise Gold & Silver Mining Co. de $25 chacune.
100 actions du Graham Patent Artificial Stone Co. de $10 chacune.
1 action du World's Industrial & Cotton Centennial Co. de $25.
Bons désirables.
Les Bons